CONCESSION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ & GAZ

Rapport Annuel d'Activités 2015

au titre de l'année 2014

Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne

web

Rapport d'activités 2015

SOMMAIRE

Rapport d'activités 2015 au titre de l'année 2014.

Une année au SIEM
Le SIEM
Panorama 2014
L'organisation syndicale
Les agents du syndicat

La Compétence Électricité
Les recettes
Les dépenses
Les travaux sur le réseau
Le patrimoine de la Concession
Les abonnés de la Concession
La qualité de l'énergie distribuée
La continuité de fourniture
La valeur financière de la concession
La concession

La Compétence Gaz
La compétence
La concession

La Compétence Éclairage Public
La compétence
Les travaux

La Compétence Aménagement Numérique
La compétence
L'actu du Numérique

1914 – 2014 : Le réseau électrique Marnais durant la Grande Guerre (Partie 1)

Rapport d'activités 2015

Le Mot du Président

Chaque année, la réalisation du rapport d'activités permet d'établir un bilan de l'année écoulée et de revenir sur les temps forts qui ont marqué les esprits. Il permet également de présenter à l'ensemble des membres du SIEM comment travaille leur syndicat, avec quels moyens et les résultats de ses orientations et travaux.

2014 a été une année bien remplie et pleine de projets.

250 opérations ont été réalisées sur le réseau électrique marnais, combinées avec les travaux que réalisent ERDF dans les zones, le plus souvent, urbaines. Grâce aux efforts d'investissements conjugués des deux structures, la Marne dispose de l'un des réseaux les plus sûrs de France qui offre à ses abonnés une énergie de qualité et disponible à plus de 99 % du temps.

Nous recevons toujours autant de demandes de travaux et je tiens à remercier l'ensemble des Conseils Municipaux et des Conseils Communautaires pour la confiance que vous nous accordez. L'électrification est notre cœur de métier et c'est toujours avec un plaisir certain que nous travaillons dans nos belles communes marnaises.

2014 est l'année des nouveautés : le lancement de la compétence « Eclairage Public » et celle « Aménagement Numérique du Territoire ».

Les volontés d'adhésion des Collectivités à la Compétence « Eclairage Public » sont de plus en plus nombreuses chaque mois. Les adhérents semblent satisfaits du nouveau mode de gestion de leur réseau d'éclairage public.

La compétence « Aménagement Numérique » avance à pas mesurés. Les enjeux économiques, techniques et financiers de ce projet conduisent les élus des Communautés de Communes marnaises à faire des choix importants en peu de temps. Malheureusement, le temps presse pour obtenir les aides financières des institutions françaises et européennes nécessaires à la réalisation de ce projet départemental.

2015 et 2016 seront des années clés en matière de décisions et de présentation du projet de l'Aménagement Numérique du territoire marnais.

Le SIEM, toujours soucieux d'accompagner les Collectivités quotidiennement, propose de nombreux services complémentaires à ses compétences : la plateforme de valorisation des travaux de rénovation énergétique permettant l'obtention de Certificats d'Economies d'Energies (CEE), les réponses aux DT-DICT sur le réseau d'Eclairage Public, le Système d'Informations Géographiques (SIG) …. Et depuis 2014 : les groupements d'achats d'énergies afin de faire profiter aux Collectivités marnaises de l'expérience technique du syndicat et ainsi obtenir des économies sur les factures d'énergies.

Je vous laisse découvrir les pages de ce rapport et vous souhaite une agréable lecture.

Pascal DESAUTELS
Président du SIEM

Une année au SIEM

Le Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne

Créé le 24 décembre 1948, le **SIEM** est un syndicat départemental ayant pour compétence principale : l'Organisation de la Distribution Publique d'**Électricité**. Au fil des modifications statutaires et de la volonté de ses Élus, le SIEM devient compétent pour : l'Organisation de la Distribution Publique de **Gaz**, l'**Éclairage Public** et l'**Aménagement Numérique**. Afin d'aider ses adhérents, le SIEM propose également divers services comme : l'accès au **Système d'Informations Géographiques** (SIG), les **réponses aux DT/DICT**, la valorisation des travaux de rénovation énergétique au travers d'une plateforme internet permettant l'obtention des **Certificats d'Économies d'Énergies** (CEE) et les **Groupements d'Achats d'Énergies**.

Le réseau électrique français … et marnais

Afin de mieux comprendre le fonctionnement du réseau électrique en France, il faut savoir qu'il est divisé en 4 activités distinctes les unes des autres.

La Production
Ouverte à la concurrence

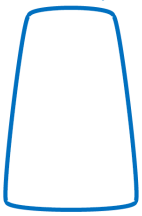

EDF est le premier **producteur d'électricité** sur le territoire français. Il est notamment propriétaire des centrales nucléaires. D'autres producteurs interviennent, plus particulièrement pour les productions d'énergie d'origine renouvelable comme les éoliennes, le photovoltaïque...

Le Transport
Monopole

Le **Transport** de l'électricité produite est assuré par RTE (Réseau de Transport d'Électricité). Il est le seul habilité à acheminer l'électricité à Très Haute Tension jusqu'aux postes sources.

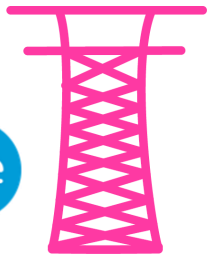

La Fourniture
Ouverte à la concurrence

L'électricité est acheminée jusqu'aux abonnés, dans leur habitation.
Le client paie un abonnement à son **fournisseur d'électricité**. Avant 2007, EDF était l'unique fournisseur d'électricité. Depuis l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence, le client est libre de choisir son fournisseur d'électricité.

Pour connaitre la liste des fournisseurs d'électricité en France :
www.energie-info.fr

La Distribution
Monopole

Une fois la tension abaissée à la sortie des postes sources, l'électricité est acheminée via les **réseaux de Distribution Publique** (Moyenne Tension et Basse Tension). ERDF assure 95% de la distribution de cette énergie sur le territoire français, les 5% restants sont assurés par des Entreprises Locales de Distribution.

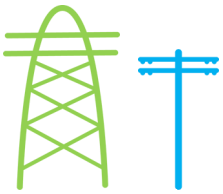

Le SIEM est propriétaire du réseau de distribution marnais ! Il a confié à ERDF, en 1993, la mission de Service Public de la Distribution d'Électricité sur le territoire marnais.
Le SIEM vérifie, par le biais d'un contrôle de la concession, le bon accomplissement de cette mission.

L'année en chiffres

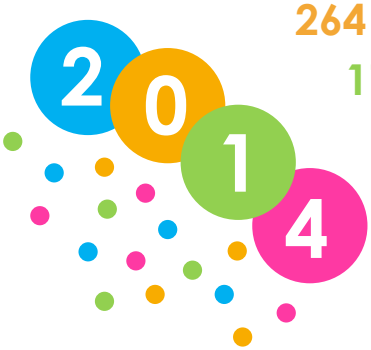

964 réponses aux **DT/DICT*** envoyées

264 **plans avant travaux** diffusés

171 **délibérations**

1663 **courriers**

16 **réunions de Commissions locales d'Énergies**

4 **newsletters parues + 1 Newsletter « Hors-Série »**

5 **nouvelles brochures ou rapports édités**

* DT/DICT : Déclaration de Travaux / Déclaration d'Intention de Commencement de travaux

Une année au SIEM

Panorama 2014

Janvier 2014 : *Assemblée Générale du SIEM*

Mars 2014 : *Négociation du protocole FNCCR* - ERDF avec Mme Carmen MUNOZ-DORMOY, Directrice Régionale ERDF*

Avril 2014 : *Attribution du marché pour une assistance à Maitrise d'Ouvrage stratégique, technique, financière et juridique pour le Projet de l'Aménagement Numérique du département de la Marne au Groupe MIRIADE*

Mai 2014 : *Commissions Locales d'Énergies pour l'élection des membres du Comité Syndical*

CLÉ Commissions Locales d'Énergies

Mai 2014 : *1ère Réunion de Comité Syndical du nouveau mandat. Élection du Président et des membres du Bureau*

Juin 2014 : *Création du Groupement de commandes GAZ*

Groupement de commandes GAZ

Juillet 2014 : *Présentation du Compte Rendu Annuel d'Activités des Concessionnaires EDF - ERDF.*

Aout 2014 : *Présence au Carrefour des Élus de la Foire de Châlons-en-Champagne*

Septembre 2014 : *Contrôle des travaux réalisés avec la participation du Compte d'Affectation Spéciale pour le Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification Rurale (CAS FACÉ)*

Octobre 2014 : *Présentation du Compte-Rendu Annuel d'Activités du Concessionnaire GRDF*

Novembre 2014 : *Attribution du marché pour l'acheminement et la fourniture en GAZ des sites des membres du Groupement de commandes*

Décembre 2014 : *Débat d'Orientations Budgétaires*

Septembre 2014 :
Ouverture des locaux du SIEM pour les Journées Européennes du Patrimoine
194 visiteurs sur une journée.

* FNCCR : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies.

Une année au SIEM

L'organisation du syndicat

Suite aux élections municipales de mars 2014, de nouveaux élus ont pris place au sein du Comité Syndical.

Le **Comité Syndical** est composé de **49 membres** dont **16 membres du Bureau** représentant les 16 Commissions Locales d'Energies.
Ils sont élus par les **686 délégués marnais** après les élections municipales et l'installation des Conseils Municipaux et Intercommunaux.

171 Délibérations

3 réunions de Bureau Syndical

6 réunions de Comité Syndical

Le Président du SIEM

Pascal DESAUTELS
Maire d'Oger

Les 3 Vice-Présidents

Christophe CORBEAUX
Verzy

Rachel PAILLARD
Bouzy

François MOURRA
Vandeuil

Les membres du Bureau

Frédéric CHARPENTIER
Dormans
Charles de COURSON
Vanault les Dames
Alain FRIQUOT
Montmort-Lucy
René HANOT
Chatelraould Saint Louvent
Jean-Louis LEROY
Queudes
René MAIZIERES
Mourmelon-le-Petit
Jean-Pierre MASIUK
Sapignicourt
Olivier MEUNIER
La Neuville aux Larris
Maurice PIERRE
Breuvery sur Coole
Bruno ROULOT
Haussimont
Alphonse SCHWEIN
Vaudesincourt
Claude SIMON
Auve

Le Comité Syndical

Bertrand AUDEBERT - Breban
Valérie BEAUVAIS - Reims
Francis BLIN - Trigny
François BOITEUX - Plivot
Régis BOURGOIN - Larzicourt
Pascal BOUXIN - Rilly la Montagne
Richard BURDAL - Cheminon
Alain CAILLET - Sainte Marie à Py
Patrick CAPPY - Chaudefontaine
Alain CHARPENTIER - Corrobert
Pierre CHARLES - Baye
Jean-Pierre COLPIN - Sommesous
Annie COULON - Anglure
Jackie DESBROSSE - Huiron
Gilles DULION - Avize
Claude GUICHON - Bussy le Repos
Christophe GUILLEMOT - Châlons-en-Champagne
Yannick KERHARO - Bazancourt
Pierre LABAT - Massiges
Jean-Claude LANZLOTH - Vauciennes
Jean-Paul LEMOINE - Bourgogne
François MAINSANT - Saint Jean sur Tourbe
Daniel MAIRE - Epernay
Jean-François MARTINELLO - Prunay
André MELLIER - Vitry la Ville
Claude PERDREAU - Esternay
Pascal PERROT - Vertus
Sylvie PICHELIN-NANSOT - Verneuil
Jean-Pierre PINON - Fismes
Monique ROUSSEL - Pouillon
Patrick SIMON - Bouleuse
Janick SIMONNET - Pleurs
Sébastien VACELLIER - Isse

686 délégués communaux et intercommunaux marnais

Une année au SIEM

Les agents du syndicat

Jean-Yves LACAUGIRAUD
Directeur du SIEM - Agent assermenté au Contrôle de Concession

Pôle Etudes et Suivi des Travaux

Techniciens(ne)s
Sylvain HAGRY
Sylvain KOKEL
Florence SEVESTRE

Assistantes Techniques
Chantal FERRE
Sylvie MAS
Véronique FISCHER

Marie CARON
Directrice-Adjointe - Finances

Pôle Comptabilité

Lydie SERVAIS
Aurélie SOUCAT
Karine TOURNEUR

Pôle Eclairage Public et Travaux

Julien BATALLA
Guillaume ROBIN

Pôle Secrétariat de Direction Et Accueil

Céline LECARPENTIER

Pôle Contrôle de Concession

Marie-Ange DERVIN

Pôle Communication & CCSPL

Emeline LEGER

Pôle Aménagement Numérique

Cécile KAZZIHA

Au 31 décembre 2014, le SIEM compte 17 agents.

70 % de femmes
30 % d'hommes

Moyenne d'âge des agents :
40,35 ans

Zoom sur …….. Le rôle de délégué du SIEM

Le délégué du SIEM est élu au sein de son Conseil Municipal ou de son Conseil Communautaire selon si la compétence d'organisation de la distribution publique d'électricité a été transférée au Syndicat par la Commune ou par la Communauté de Communes.

Le délégué du SIEM est invité à chaque réunion de Commissions Locales d'Énergies (CLÉ). Ces réunions sont l'occasion de valoriser les échanges entre le SIEM et ses adhérents. Elles permettent également de les tenir informés sur les actualités syndicales et sur ses orientations.

Le délégué au SIEM est le lien entre les adhérents et le syndicat. Il informe sa structure sur les activités, projets, actualités du syndicat et en contrepartie, le délégué informe le SIEM des projets sur son territoire mais il fait également remonter les éventuelles réclamations ou remarques des administrés.

Dans certains territoires, le délégué syndical est le relais du SIEM au niveau local. Il est sollicité par les élus locaux pour apporter des précisions sur certains points, conseiller sur divers dossiers et expliquer certains sujets.

L'INFORMATION DES CONSOMMATEURS ET LES RÉCLAMATIONS

Créé en 2007, le Médiateur National de l'Énergie (MNE) est l'autorité administrative indépendante compétente pour informer les consommateurs sur leurs droits et recommander des solutions à leurs litiges.

L'INFORMATIION DES CONSOMMATEURS :

Le MNE dispose de plusieurs moyens pour informer les consommateurs. Le site internet **www.energie-info.fr** est spécialement conçu pour les particuliers et les professionnels afin de les éclairer sur leurs droits et les différentes procédures en lien avec les fournisseurs d'énergies.
Au travers des différentes fiches pratiques, les explications claires et fournies aiguillent sur le changement de fournisseur, les déménagements et emménagements, comprendre sa facture d'énergie…

Avec la Newsletter trimestrielle du SIEM, votre syndicat d'énergies vous apporte, de façon régulière, des informations relatives au monde de l'énergie auquel vous êtes confrontés.

Différents outils sont mis en ligne pour aider les consommateurs à faire les bons choix.

Sur le site internet du SIEM, vous retrouvez également l'outil « Comparateur d'offres », avec l'accord du MNE, pour vous aider à choisir la meilleure offre d'énergie.

LE TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS :

Lorsqu'il est saisi, le MNE reçoit les réclamations des consommateurs et apporte des recommandations sur les litiges. Des solutions à l'amiable avec les fournisseurs sont souvent trouvées.
En 2014, le MNE a été saisi de 14 412 réclamations.

En contact presque quotidien avec EDF et ERDF, le SIEM peut être le lien entre le consommateur et le distributeur et les fournisseurs.
En 2013, la Commission Consultative des Services Publics Locaux est créée et se compose d'associations comme l'UFC Que Choisir, la Commission Logement et Cadre de Vie ainsi que l'UDAF de la Marne.
Chutes de tension, arbres proches des lignes électriques, problèmes lors d'un raccordement, le SIEM est également à vos côtés pour tous ces sujets.

Compétence Principale

Organisation de la Distribution Publique d'Électricité

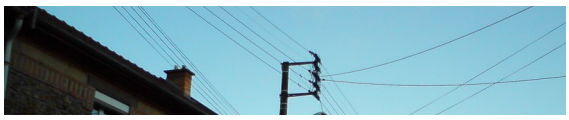

Compétence Electricité

Les Recettes

Les ressources essentielles du SIEM proviennent en grande majorité des **redevances des concessionnaires** : ERDF pour la concession « ÉLECTRICITÉ » et de GRDF pour la concession « GAZ » pour l'utilisation des réseaux de distribution publique. La **Taxe sur l'électricité** est également une recette majeure du Syndicat. Elle est reversée au SIEM par les fournisseurs d'électricité auxquels les clients marnais en zone rurale payent cette taxe. **Toutes les recettes du Syndicat sont en grande partie utilisées dans les travaux sur le réseau afin d'améliorer la qualité de la desserte en électricité des abonnés marnais**.

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
Taxe sur l'électricité	3 944 054, 80 €	30,06 %	Subventions (Conseil Général et FACE*1)	1 760 013, 77 €	22,94 %
Redevances	4 850 666, 28 €	36,97 %	Participation ERDF (Article 8 du CCC*2 et PCT*3)	1 377 268, 58 €	17,94 %
ERDF - Redevance de fonctionnement (R1) ERDF - Redevance d'investissement (R2) GRDF - Redevance de fonctionnement	677 368, 29 € 4 159 295, 09 € 14 002, 90 €	13,96 % 85,75 % 0,29 %	Participation des Collectivités et Tiers	1 452 161, 85 €	18,93 %
Autres Recettes	94 913, 63 €	0,72 %	Récupération de TVA	2 901 966, 76 €	37,82 %
Excédent de fonctionnement 2013	4 231 414, 11 €	32,25 %	Autres Recettes	182 237, 88 €	2,37 %
TOTAL	**13 121 048, 82 €**	**63,10 %**	**TOTAL**	**7 673 648, 84 €**	**37,07 %**
Total des Recettes 2014			**20 794 697, 66 €**		

*1 FACE : Financement des Aides aux Collectivités pour l'Electrification rurale
*2 CCC : Cahier des Charges de Concession
*3 PCT : Part Couvert par le Tarif

Zoom sur ……. La Redevance d'Investissement (R2)

L'article 4 du Cahier des Charges de Concession indique qu'en contrepartie des financements que le SIEM effectuera sur le réseau de la concession, le Concessionnaire lui reversera une redevance. Cette redevance est divisée en 2 parties :

⇒ la redevance de Fonctionnement (R1) qui finance les dépenses liées à l'accomplissement de la mission de contrôle de la bonne exécution du contrat de concession ;
⇒ la redevance d'investissement (R2) calculée en fonction des dépenses relatives aux travaux.

Cette deuxième partie est très complexe à chiffrer puisque la formule de calcul intègre, entre autres, le montant des travaux (hors extension de réseau), la taxe sur l'électricité de l'année N-2 ainsi que les travaux réalisés par les Collectivités sur le réseau d'Eclairage Public. De ce fait, plus le SIEM investissait sur le réseau marnais, plus le montant de la R2 était élevé.

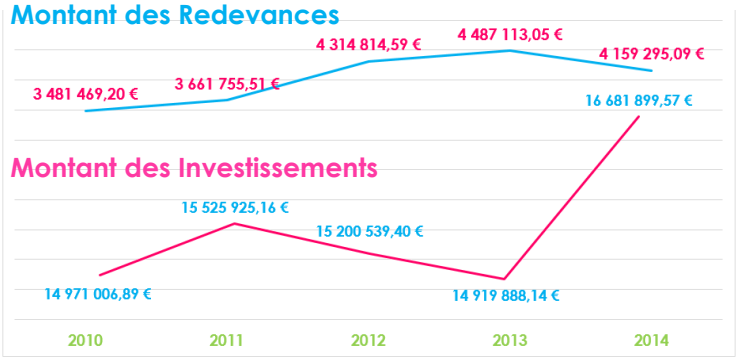

Après accord du Comité Syndical, le SIEM a signé avec ERDF , le 27 mars 2014, un protocole d'accord mis en place en septembre 2013 par ERDF et la FNCCR*. Parmi les différentes dispositions de ce document, un nouveau calcul de la redevance R2 sur la période 2014-2017 est engagé. Ce qui peut être bénéfique pour beaucoup de syndicats ne s'applique par forcément au SIEM. En effet, ce nouveau calcul ne dépend plus des investissements réalisés sur l'année N-2, le montant de la redevance est lissé sur plusieurs années, ce qui permet aux syndicats ayant des difficultés pour investir dans leur réseau, de continuer à percevoir une redevance similaire aux autres années. Malheureusement pour le SIEM qui investit toujours plus d'année en année sur son réseau, la redevance ne suivra plus la même tendance…

*FNCCR : Fédération Nationale des Collecitivités Concédantes et Régies créée en 1936.

Compétence Electricité

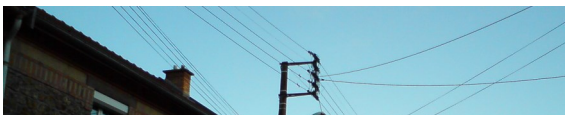

Les Dépenses

Depuis des dizaines d'années, le **SIEM investit sur son réseau de distribution publique d'électricité**. Il intervient sur les ouvrages qui composent le réseau en opérant des choix techniques qui permettent **l'amélioration de la qualité de l'énergie distribuée jusqu'aux consommateurs**. En général, le SIEM investit près de 15 millions d'€ sur les réseaux. Pour l'année 2014, le montant des travaux sur le réseau s'élève à 16 681 899,57 € soit environ 93 % des dépenses globales. Côté fonctionnement, les 1 091 437,25 € dépensés font du SIEM **l'un des syndicats de France avec les plus faibles charges de fonctionnement**.

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
Charges générales	280 871, 08 €	25,73 %	Travaux sur le réseau	16 681 899, 57 €	99,74 %
Charges de personnel	719 518, 93 €	65,93 %	Autres investissements	42 832, 54 €	0,26 %
Autres charges	91 047, 24 €	8,34 %			
TOTAL	**1 091 437, 25 €**	**6,13 %**	**TOTAL**	**16 724 732, 11 €**	**93,87 %**
TOTAL DES DÉPENSES			**17 816 169, 36 €**		

Dépenses par type de travaux en 2014

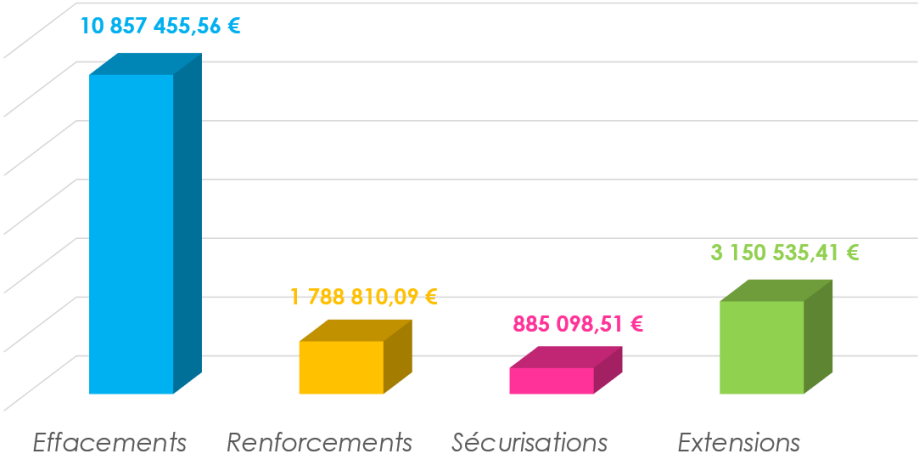

En 2014, **250 opérations** de travaux ont été achevées :

⇒ **73** opérations d'effacements
⇒ **22** opérations de renforcements
⇒ **18** opérations de sécurisations
⇒ **137** opérations d'extensions

Coût moyen d'une opération en 2014 :
66 727, 60 €

Les chiffres clés

En 2014, les techniciens du SIEM ont étudié :

112 demandes d'effacements
11 dossiers de renforcements
159 demandes d'extensions

Les travaux les plus demandés au SIEM par les Communes et les Communautés de Communes sont les travaux d'effacement de réseaux.
Le principal avantage pour les Collectivités est l'embellissement des rues et des abords de leur territoire. Pour le SIEM, ces travaux permettent la sécurisation du réseau face aux aléas climatiques susceptibles de frapper le département. C'est également l'occasion de réadapter le réseau et les ouvrages en fonction des besoins de consommation actuels.

SOUDÉ
Effacement de réseaux
« Rues du Pont, de l'Église et Ruelle du Moulin »

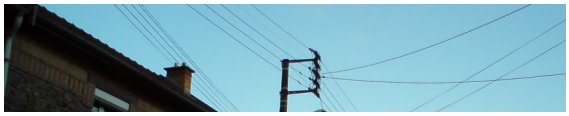

Compétence Electricité

Les Travaux sur le Réseau

Les Effacements

Mise en souterrain des lignes électriques aériennes. Cette technique contribue notamment à la sécurisation du réseau face aux aléas climatiques.

CHERVILLE
Effacement en zone Rurale
« Rue des Processions »

399 m déposés

401 m posés

68 990,60 € HT

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
Effacement en zone Urbaine
« Rue Saint Joseph »

106 m déposés

171 m posés

49 613,37 € HT

Compétence Electricité

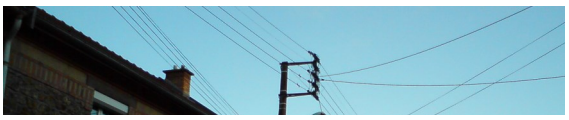

Les Travaux sur le Réseau

Les Renforcements

Amélioration des ouvrages sur le réseau de distribution publique d'électricité afin de palier aux problèmes de qualité de l'électricité distribuée (chute de tension…).

GAYE

« Poste Gaye »

Combiné avec l'effacement

« Rue du Moulin et Rue du Pavé »

1 229 m déposés

1 646 m posés

367 560, 50 € HT

Les Suppressions de Fils Nus

Amélioration du réseau de distribution publique d'électricité par le remplacement de tronçons devenus obsolètes accompagné d'une mise en souterrain du nouveau réseau (opération de sécurisation).

GIGNY BUSSY

« Hameau Les Paquis »

504 m déposés dont 210 de fils nus

463 m posés

24 424,67 € HT

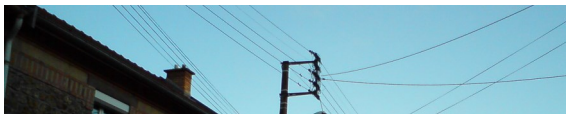

Compétence Electricité

Données ERDF

La Patrimoine de la Concession

Taux d'enfouissement du réseau HTA :

47,00 %

+ 2,2 points par rapport à 2013

Le Réseau Haute Tension de type A (HTA) :

6 395 km de réseau dont :

- 3 004 km de réseau souterrain
- 26 km de réseau aérien torsadé
- 3 365 km de réseau aérien nu

+ 158 km de réseau par rapport à 2013

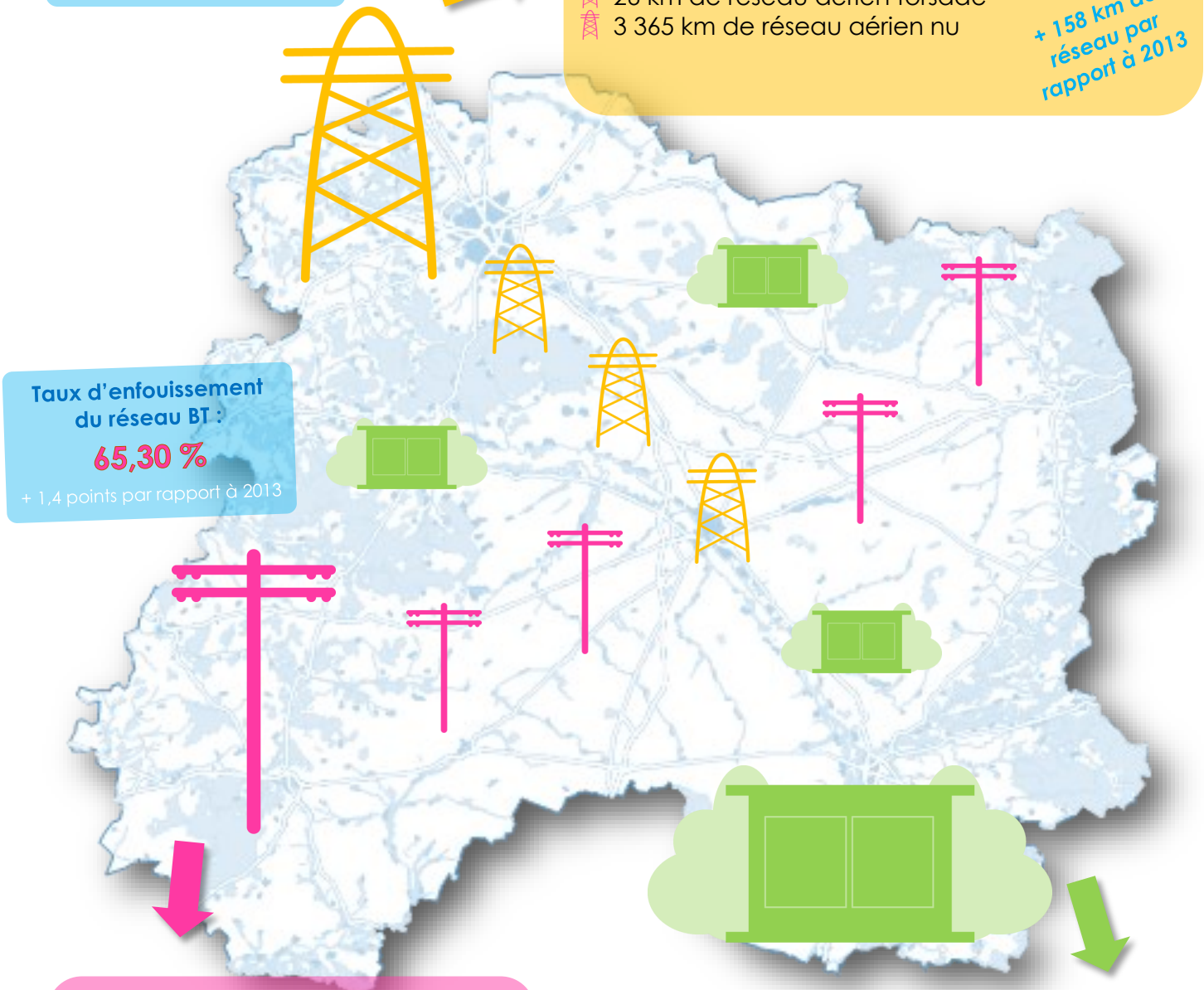

Taux d'enfouissement du réseau BT :

65,30 %

+ 1,4 points par rapport à 2013

Le Réseau Basse Tension (BT) :

4 741 km de réseau dont :

- 3 096 km de réseau souterrain
- 1 326 km de réseau aérien torsadé
- 319 km de réseau aérien nu

+ 49 km de réseau par rapport à 2013

Les Postes de Transformation HTA/BT :

5 744 postes de transformation dont :

- 1 397 postes sur poteau (H61)
- 196 postes cabines hautes
- 669 postes cabines basses
- 3 482 postes préfabriqués

+ 32 postes de transformation par rapport à 2013

Répartis de la façon suivante :

- → 2 169 postes en zone urbaine
- → 3 575 postes en zone rurale

Compétence Electricité

Données ERDF

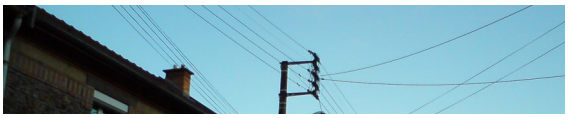

Les Abonnés de la Concession

Les abonnés de la Concession Marnaise sont regroupés dans 2 catégories : les producteurs et les usagers.

Les producteurs

Les producteurs d'électricité sont aussi appelés « clients en injection ».
L'énergie produite est injectée dans le réseau de distribution.
Ils se répartissent de la façon suivante :

	Nombre de producteurs	Puissance installée
Photovoltaïque	2 337	39 MW
Eolien	56	502 MW
Hydraulique	9	1 MW
Biomasse	9	36 MW
Total	2 411	578 MW

Les différents producteurs

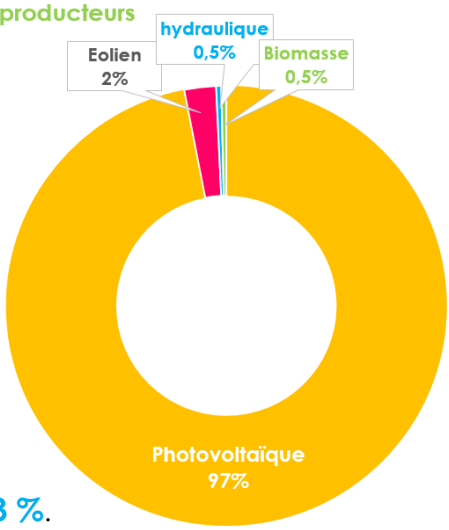

C'est 226 producteurs de plus qu'en 2013 soit une augmentation de **10,3 %**.

Les usagers Basse Tension

En 2014, le nombre d'usagers de la Concession a augmenté de **0,8 %** soit 316 419 « clients en soutirage ».
Ces usagers ont souscrit à un contrat de fourniture d'une puissance inférieure à 250 kva et sont donc alimentés par le réseau de distribution Basse Tension (BT).
Les clients ayant souscrit un contrat d'une puissance supérieure à 250 kva sont alimentés par le réseau Moyenne Tension et ne font pas partie de la concession.

Nombre d'usagers BT en 2014

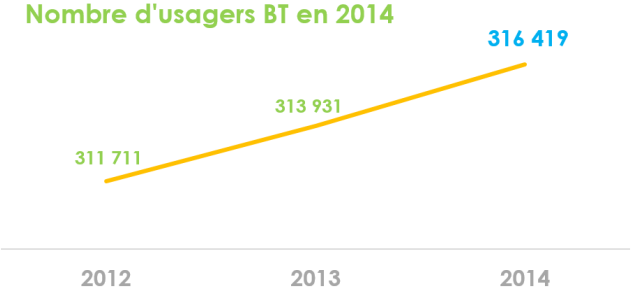

Depuis 2007 et l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence, les clients ont la possibilité de choisir librement leur fournisseur d'électricité au travers de 2 types d'offres :
- Les contrats en **Tarif Règlementé de Vente** de l'Electricité proposés par le fournisseur historique EDF
- Les contrats en **offre de marché** proposés par tous les fournisseurs d'électricité.

En 2014, dans la Marne, les abonnés se répartissent de la façon suivante :

	Tarifs Règlementés	Offre de marché	Total
Puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kva	272 187	40 241	312 428
Puissance souscrite supérieure à 36kva	3 576	415	3 991
Total	**275 763**	**40 656**	**316 419**
Part en %	**87%**	**13%**	**100%**

Le Tarif de Première Nécessité (TPN) :

Avec les différentes dispositions législatives prises en 2012 et 2013, l'attribution du Tarif Social de l'Electricité, appelé « Tarif de Première Nécessité » (TPN), est accordé à un plus grand nombre de bénéficiaires. De plus, ces attributions sont automatisées : les organismes d'assurances maladies et l'administration fiscale transmettent à tous les fournisseurs d'énergies la liste des bénéficiaires.

Toutefois, l'augmentation de **+ 40 %** de bénéficiaires du TPN n'est pas uniquement due aux dispositions législatives. La hausse des coûts de l'électricité et la précarité sont des facteurs non négligeables.

Abonnés bénéficant du TPN

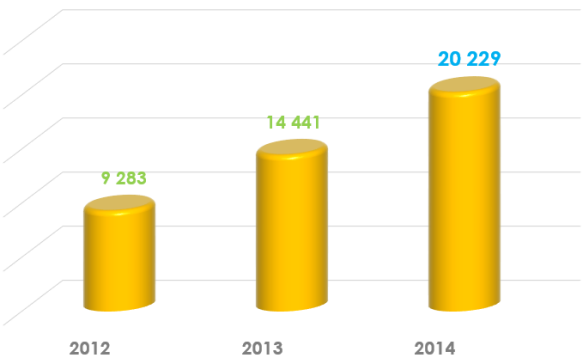

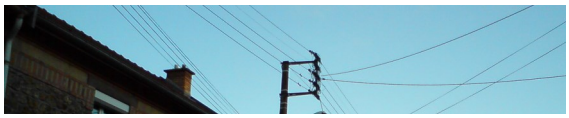

Compétence Electricité

Données ERDF

La qualité de l'énergie distribuée

Par le **décret qualité** du 24 décembre 2007, est fixé ce qu'il est convenable de considérer comme une énergie de qualité distribuée aux abonnés. Ainsi deux critères définissent le niveau de qualité :

⇒ **la tenue de la tension** : chaque abonné ne doit pas avoir une variation de plus ou moins 10 % de la valeur nominale de la tension (230 V) moyennée sur une durée de 10 minutes.

⇒ **La continuité de fourniture** : elle est déterminée suivant un nombre et une durée cumulée annuelle de temps de coupure par abonné.

Le contrôle de la qualité et de la continuité de fourniture

Pour contrôler la qualité de l'énergie et la continuité de fourniture, on utilise un indicateur :

le « Critère B »

Ce « Critère B » correspond au temps de coupure vu par un abonné. Il prend en compte la durée des coupures intervenues sur le réseau, soit provenant d'incidents ou d'interruptions pour travaux :

⇒ ***Sur le réseau amont : sites de production, réseau HTB (Très Haute Tension)***

⇒ ***Sur les postes sources (ouvrages séparant le réseau de transport du réseau de distribution publique)***

⇒ ***Sur le réseau HTA***

Evolution du Critère B depuis 2009

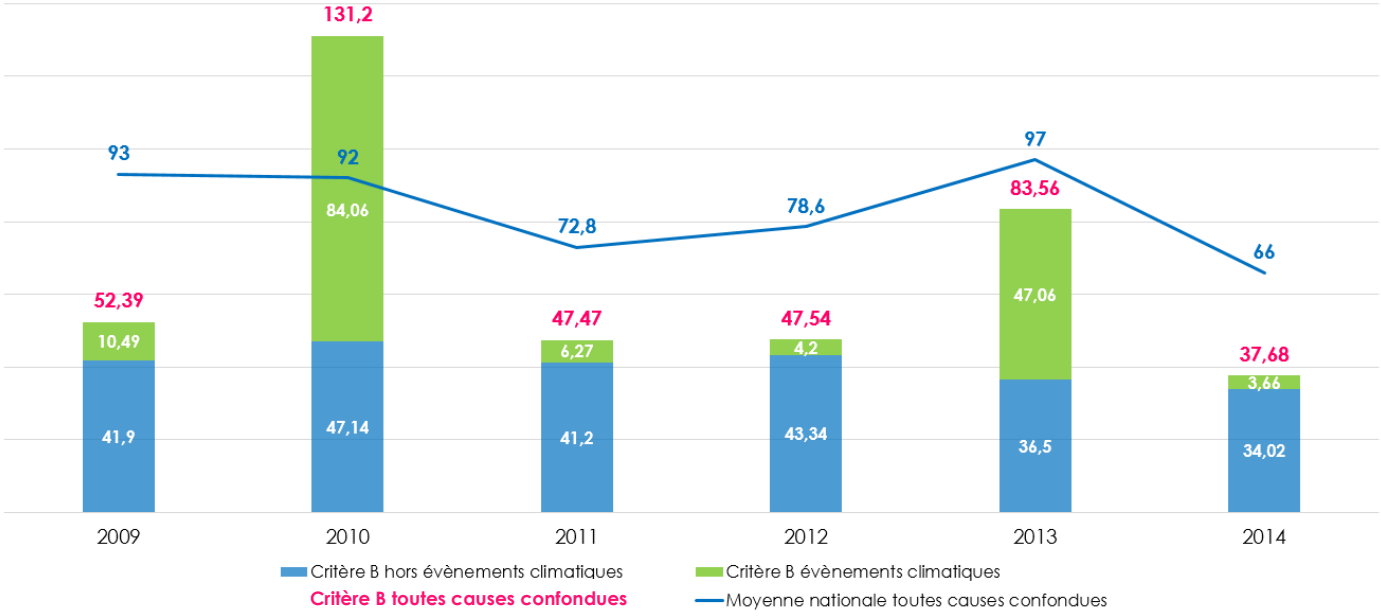

Parmi les types de coupures compris dans le Critère B, un critère recense les coupures provoquées par les incidents climatiques. Ils peuvent être :

⇒ **« normaux »** : ce sont des incidents ordinaires qui peuvent arriver fréquemment durant l'année ;

⇒ **« exceptionnels »** : ces évènements font souvent l'objet d'une alerte orange émise par Météo France ou d'un décret « catastrophes naturelles ».

En 2014, il n'y pas eu d'évènements climatiques exceptionnels, c'est même l'année la plus chaude depuis 1900. Ainsi, le Critère B évènements climatiques est très faible : **3,66 minutes**.

Assez faible, le **Critère B hors évènements climatiques** est en légère baisse depuis 2013. La forte réactivité de l'Agence de Conduite Régionale, en quelque sorte l'aiguilleur du réseau électrique sur la région, en font l'une des premières agence de France.

Cette année encore, le Critère B Marnais toutes causes confondues est nettement inférieur à la moyenne nationale. Les efforts coordonnés du SIEM et de ERDF permettent d'avoir une énergie de qualité.

Compétence Electricité

Données ERDF

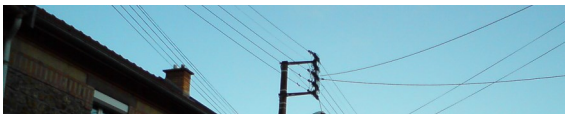

La continuité de fourniture

Nombre de coupures sur les réseaux BT et HTA confondus

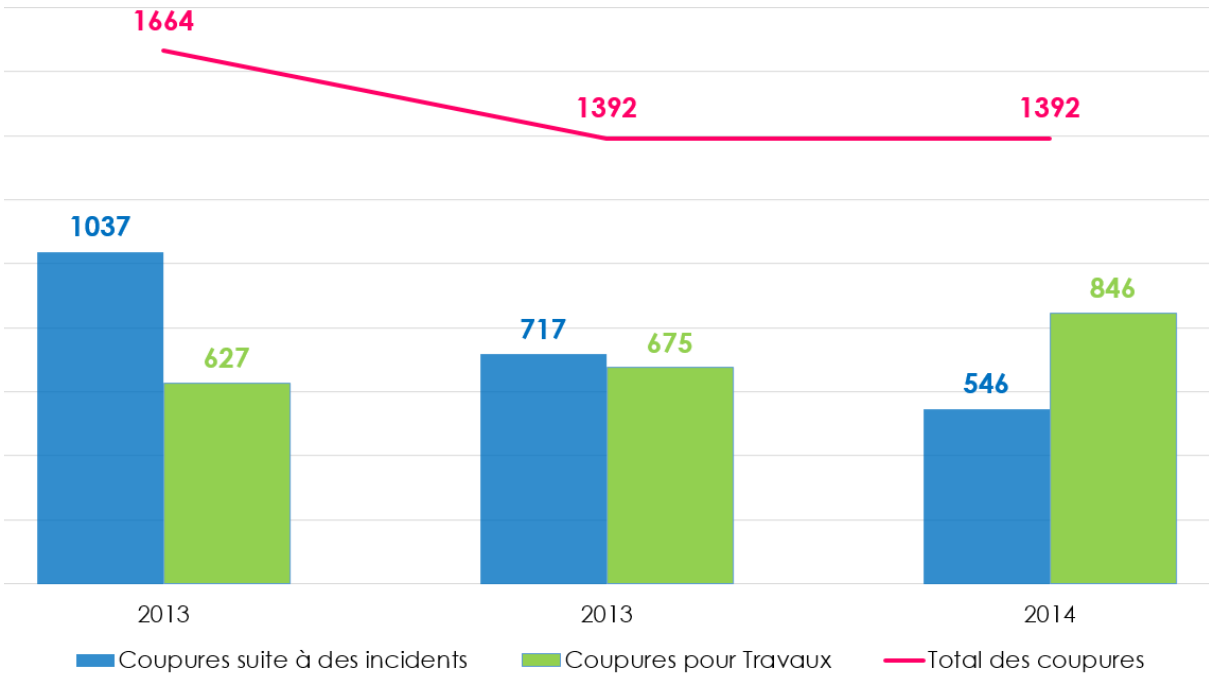

En 2014, le nombre total de coupures est le même qu'en 2013.

Le nombre de coupures suite à des incidents a baissé de 23 %. Cette baisse s'explique par le fait qu'il n'y a pas eu d'évènements climatiques majeurs en 2014.

Les coupures pour travaux sont impératives lorsque les travaux ne peuvent être réalisés sous tension. **En 2014, 846 coupures ont eu lieu, venant des travaux SIEM mais également d'ERDF.**

Tableau d'évaluation de la continuité de fourniture sur les réseaux publics (BT et HTA) conformément au décret qualité du 24 décembre 2007

	2012	2013	2014
Nombre de Clients BT	311 711	313 320	315 570 *
Nombre de Clients BT au-delà des seuils	615	1 876	101
Nombre de Clients HTA	1256	1266	1271 *
Nombre de Clients HTA au-delà des seuils	6	7	0
% de Clients au-delà des seuils	0,13 %	0,20 %	0,03 %

* Nombre de clients au 31 décembre 2014. Les données sont ensuite réajustées lorsqu'elles sont transmises à l'autorité concédante.

Malheureusement, **aucune analyse ne peut être faite sur le taux de clients « mal alimentés »** (au-delà des seuils fixés par le décret qualité : soit, ayant subi une durée de coupure cumulée supérieure à 6 heures). En effet, comme les autres années, **le SIEM ne peut valider l'exactitude de ces chiffres puisqu'ils ne reflètent pas la réalité.**

Le rapport de contrôle 2014 sur l'année 2013 est disponible en téléchargement sur le site internet du SIEM

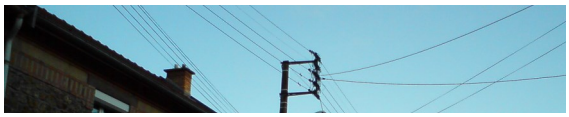

Compétence Electricité

Données ERDF

La valeur financière de la concession

La concession est composée d'un patrimoine électrique constitué notamment :

- → **Des réseaux (canalisations BT et HTA) ;**
- → **Des postes de transformation ;**
- → **Des comptages (compteurs, matériel de comptages, …) ;**
- → **Des branchements ;**
- → **Des transformateurs ;**
- → **D'autres ouvrages (cellules, IACM, …).**

Ce patrimoine appartient au SIEM quel que soit le maître d'ouvrage des travaux : ERDF ou le SIEM. Néanmoins, ces ouvrages sont enregistrés dans la comptabilité du concessionnaire pendant la durée du contrat de concession. ERDF a l'obligation d'enregistrer tous les mouvements (dépose, renouvellement et pose) affectant ces inventaires.

La valeur financière de la concession s'élève à 712 667,62 k€. Le patrimoine est réparti en ouvrages localisés et non localisés.

Les ouvrages localisés :

Canalisations BT,
Canalisations HTA,
Postes de transformation,
Autre type de bien (cellules, IACM, etc….)

Les ouvrages non localisés

Branchements,
Compteurs,
Transformateur.

Les ouvrages localisés représentent 72,40 % des ouvrages de la concession.

Patrimoine par type d'ouvrages en (K€)

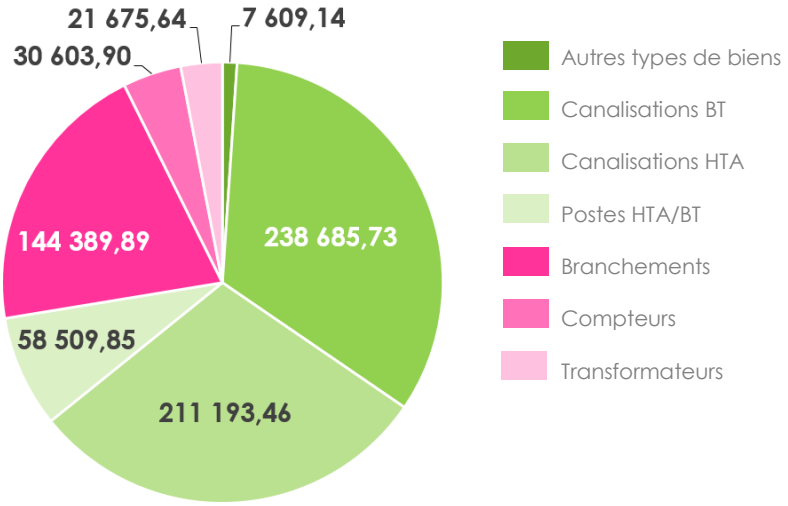

Evolution de la valeur financière de la concession

En k€	Valeur au 01/01/2014	Dépose 2014	Pose 2014	Valeur au 31/12/2014
Ouvrages localisés	**492 208,07**	-2 291,21	26 081,33	**515 998,19**
Ouvrages non localisés	**189 432,90**	-2 230,58	9 467,11	**196 669,43**
Total	**681 640,97**	-4 521,79	35 548,44	**712 667,62**

Détails des biens localisés (en K€)

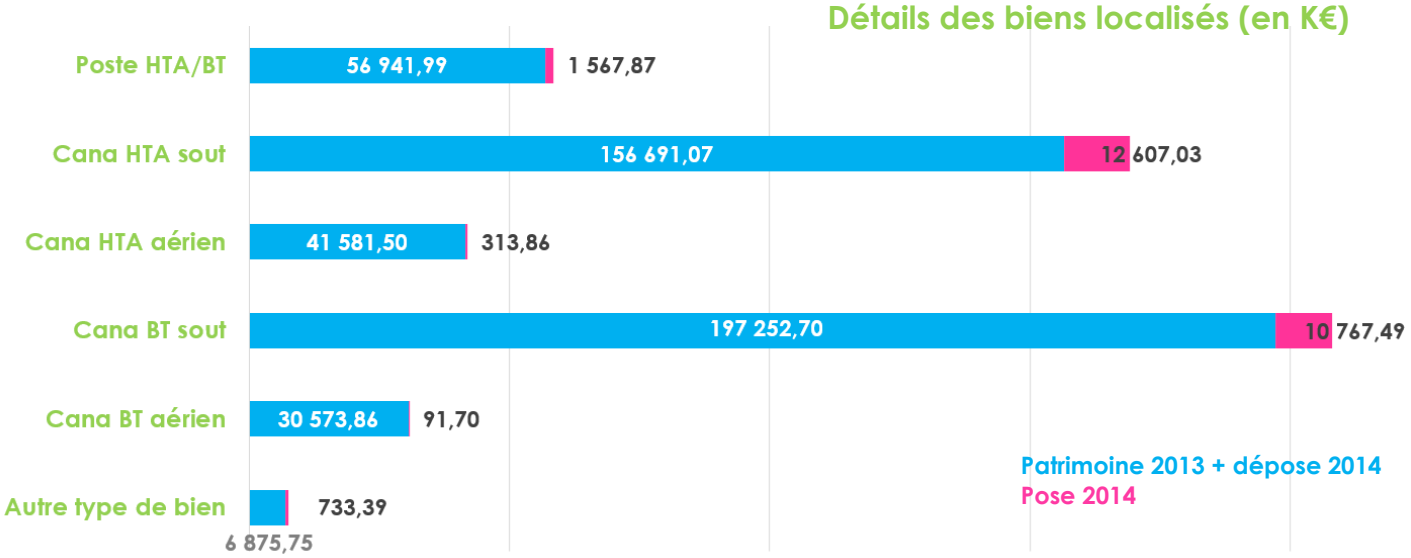

Compétence Electricité

Données ERDF

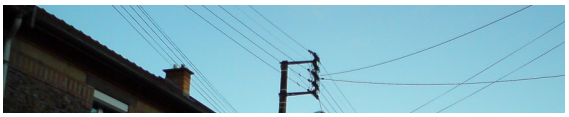

La Concession

Les investissements d'ERDF et du SIEM en 2014

L'écart entre les dépenses du SIEM sur le réseau électrique marnais (16 682 K€) et l'investissement financier du SIEM enregistré dans les fichiers comptables d'ERDF (15 468 K€) a plusieurs explications :

→ Les travaux du **SIEM** sont comptabilisés annuellement ...
  ≠ … l'enregistrement des investissements d'**ERDF** comportent des régularisations d'années antérieures ;

→ Les dépenses du **SIEM** correspondent aux coûts réels des travaux ...
  ≠ … dans les fichiers d'**ERDF**, les travaux SIEM sont valorisés à l'aide d'un barème national ;

→ L'enregistrement de nos ouvrages dits non localisés dans les fichiers d'ERDF. (voir ci-dessous).

Les évolutions du contrat de concession

Avenant n°9 au Cahier des Charges de Concession dit « Protocole ERDF-FNCCR »

Le SIEM et ERDF sont liés par un contrat de concession depuis 1993. Pour s'adapter aux évolutions du temps et aux règles en vigueur, ils ont, depuis cette date, signé plusieurs avenants au contrat. L'un d'eux, paraphé par le SIEM en janvier 2014, prévoit notamment la modification du calcul de la redevance d'investissement versée par ERDF au SIEM et **la localisation des ouvrages dits non localisés**.

Ces biens (branchements, compteurs et transformateurs) sont actuellement gérés par ERDF globalement sur la région EST - ERDF (regroupant huit départements). Ils sont ensuite répartis dans chaque concession au prorata du nombre de clients sans tenir compte des travaux réels effectués par les syndicats ni des coûts engendrés. Ainsi, ils sont loin de la réalité des concessions.
Avec la signature de ce protocole, ces biens vont devenir localisables, c'est-à-dire référencés à l'endroit où ils se trouvent comme c'est le cas pour les autres ouvrages du réseau électrique. Ils seront enregistrés en nombre dans l'inventaire technique et pour leur valeur financière dans le patrimoine financier.

Cette décision permettra d'avoir un inventaire technique et financier précis des compteurs, transformateurs et branchements réellement installés dans la Marne.

Cependant, elle modifie aussi les règles comptables particulières de ce contrat de concession où ERDF n'amortit et ne provisionne que les biens considérés comme urbains, c'est-à-dire les biens non localisés, le réseau HTA et les biens situés dans les communes urbaines ou à statut urbain.

Il faut attendre les premiers chiffres, promis fin 2015 par ERDF, pour entrevoir les modifications sur la valeur financière de la concession et sur le « ticket de sortie ». Ce dernier est la différence entre la valeur nette comptable des biens financés par ERDF et le cumul des amortissements des ouvrages payés par le SIEM sur les biens urbains + les provisions pour renouvellement non utilisées.

Pour en savoir plus sur le « ticket de sortie » vous pouvez consulter le Rapport d'Activités 2014 sur l'année 2013 en téléchargement sur le site internet du SIEM : www.siem51.fr .

UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL A DESTINATION DES COLLECTIVITÉS MARNAISES

Depuis le 1er juillet 2007, les marchés de l'énergie sont ouverts à la concurrence. L'ensemble des consommateurs peut donc choisir librement son fournisseur de gaz naturel. Cette ouverture à la concurrence s'est poursuivie avec la disparition progressive des Tarifs Réglementés de Vente (TRV : fixés par les pouvoirs publics) de gaz naturel prévue par la Loi Consommation du 17 mars 2014.

- Le 31 décembre 2014 : Suppression des TRV pour tous les consommateurs dont la consommation annuelle est égale ou supérieure à 200 MWH.
- Le 31 décembre 2015 : Suppression des TRV pour les copropriétés dont le niveau de consommation est supérieur à 150 MWh et pour tous les consommateurs dont la consommation annuelle est égale ou supérieure à 30 MWH.

Au 1er janvier 2015 et au 1er janvier 2016, les acheteurs **soumis au code des marchés publics ou à une procédure obligatoire de mise en concurrence**, notamment les Collectivités Territoriales et les Etablissements Publics, devront avoir signés un nouveau contrat en offre de marché avec un fournisseur de leur choix.

Dans ce contexte, le Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne a constitué un groupement de commandes d'achat de gaz naturel le 23 juin 2014 et ce groupement est composé de **53 membres** dont :

- **10 Communautés de Communes**
- **42 Communes**
- **1 syndicat : le SIEM**
- **247 sites fournis en gaz**

L'un des nombreux avantages du groupement de commandes est la maîtrise des coûts. Ainsi **1 seul appel d'offres pour l'ensemble des adhérents** a été conclu le 25 novembre 2014. A l'issue de l'accord-cadre et du marché subséquent, **GDF-SUEZ (ENGIE)** est le titulaire du marché de fourniture de gaz naturel.

Pendant 2 ans, les adhérents bénéficient d'un prix fixe. Ils ont pu ainsi profiter d'une économie moyenne sur leurs factures de gaz de l'ordre de 16 %. Ils conservent la gestion complète de leurs contrats et le SIEM reste à leurs côtés pour les aider dans leurs différentes démarches avec GDF-SUEZ.

Compétence Optionnelle

Organisation de la Distribution Publique de GAZ

Compétence GAZ

Données GRDF

La compétence

Le secteur du Gaz est fractionné en plusieurs activités :

⇒ la production ;
⇒ Le stockage du gaz importé ;
⇒ **Les réseaux de transport et de distribution** ;
⇒ La fourniture

Comme pour l'électricité, le SIEM est **l'autorité organisatrice de la distribution publique de Gaz (AOD)** sur le territoire des communes lui ayant transféré leur compétence.

GRDF est le concessionnaire.

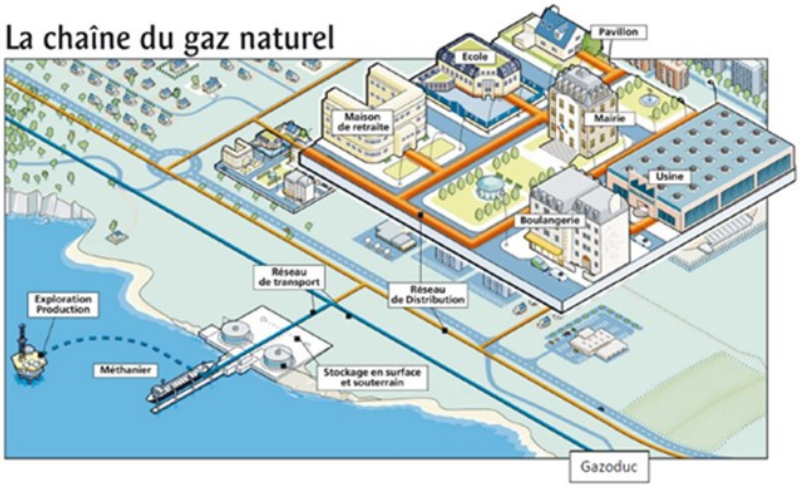

Dans le cadre de ce transfert de compétence, **le SIEM accomplit la mission de contrôle du service public de la distribution de GAZ**. Il vérifie et analyse les données transmises par GRDF sur le territoire de la concession et édite annuellement un rapport de contrôle.

Parmi les 95 communes desservies en Gaz en 2014, **22 d'entre elles adhérent à la compétence** : 19 communes desservies en GAZ et 3 communes non desservies en GAZ.

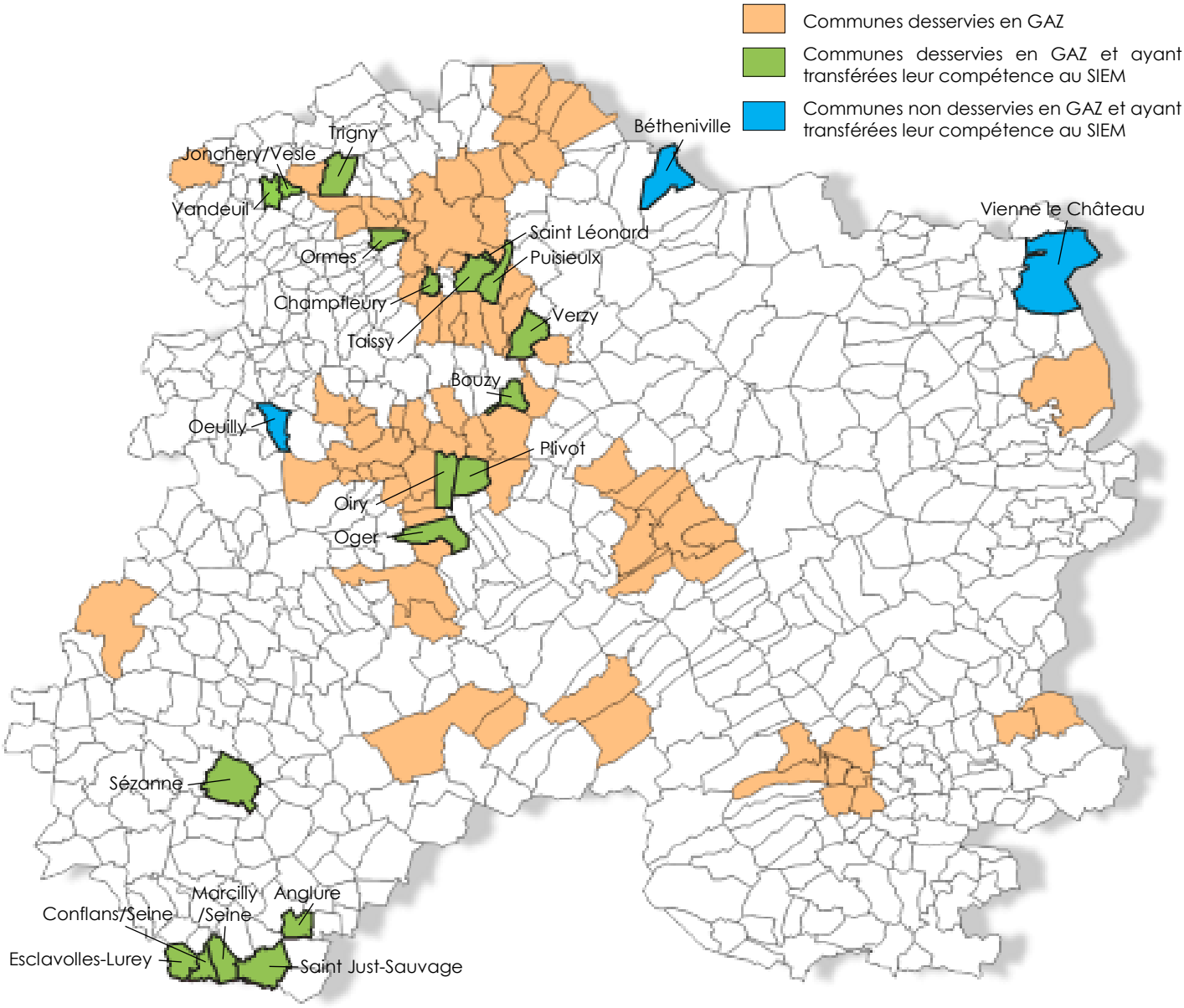

Compétence GAZ

Données GRDF

La concession

Le patrimoine de la concession au 31 décembre 2014

Les canalisations de distribution (en m)

	Basse Pression (≤ 50 mBars)	Moyenne pression B (> 0,4 bars et < 4 bars)	Moyenne Pression C (> 4 Bars)	TOTAL
Acier	254	20 538	4 041	24 833
Fonte ductile	587			587
Polyéthylène	951	131 102		131 053
TOTAL	**1 792**	**151 640**	**4 041**	**157 473**

Le Réseau par niveau de pression

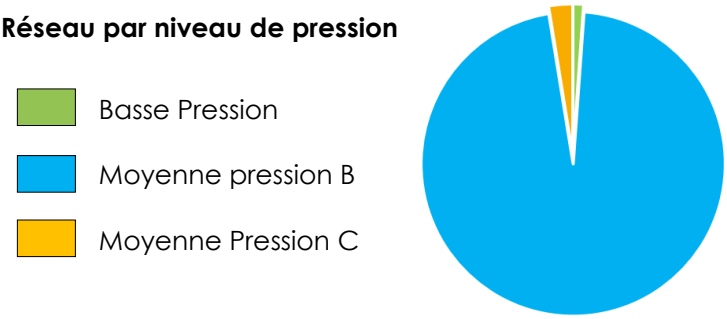

Aujourd'hui, l'essentiel des canalisations est en « Moyenne Pression », c'est-à-dire qu'elles fonctionnent à une pression de service de 4 bars. Ces tuyaux ont un diamètre moins important et donc moins encombrant dans le sous-sol que ceux utilisés pour les réseaux « Basse Pression ».

Les clients de la concession

	T1 Consommation inférieure à 6 MWh/an	**T2** Consommation entre 6 et 300 MWh/an	**T3** Consommation entre 300 et 500 MWH/an	TOTAL
Nombre de clients	482	4 244	34	4 760
Consommations (en MWh)	891	81 973	44 511	127 375
Recettes d'acheminement	39 484 €	1 158 322 €	262 748 €	1 460 554 €

La valeur de la concession

En €	Autres	Branchements	Postes DP	Canalisations	**TOTAL**
Valeur brute	81 757,36	4 059 282,35	161 440,17	7 384 081,85	11 686 561,70
Amortissement	48 740,96	1 468 015,31	35 308,42	3 142 542,25	4 694 606,94
Valeur nette comptable	33 016,40	2 591 267,04	126 131,75	4 241 539,60	6 991 954,79

Les Incidents

	Nature des Incidents		**Nombre de communes impactées**	**Nombre de clients coupés**
2014	Sur branchements :	31	4 244	34
	Sur les canalisations de distribution :	4		
	Sur les autres ouvrages (postes, robinets,...) :	16		

En 2014, le nombre d'incidents a augmenté de 45 % pour un total de 51 incidents.

COMMENT OPTIMISER SON ECLAIRAGE PUBLIC ?

L'Eclairage Public représente **50 % des consommations électriques** d'une commune. Ces dernières années, de nombreuses technologies ont été lancées sur le marché afin de **réduire ces consommations** mais aussi faire **baisser la facture d'électricité** de l'ordre de 50 % à 75 %.

Avec l'augmentation des coûts de l'énergie et la diminution drastique des budgets communaux et intercommunaux, réduire les dépenses de fonctionnement devient l'un des enjeux de ce mandat.

Comment agir sur l'Eclairage Public ?

Beaucoup de points lumineux sont composés d'un **matériel obsolète et énergivore**. Le remplacement des luminaires par du matériel neuf, même s'il est performant énergétiquement, n'est pas forcément la bonne solution car très coûteux.

D'autres solutions s'offrent aux Collectivités comme :

- La gestion et l'optimisation des allumages ;
- Le réglage des flux en fonction des heures de pointe ;
- L'abaissement de la puissance au cours de la nuit ;
- L'insertion de solutions de gestion dans les armoires de commande.

Ces solutions alternatives sont visibles avec une baisse de l'ordre de 35 à 40 % sur les factures d'électricité.

L'Ademe a mis en place un outil en ligne permettant d 'effectuer un pré diagnostic à distance de son réseau d'éclairage public. Cet outil donne ainsi un aperçu de l'état de son réseau. Rendez vous sur www.opepa.ademe.fr .

Le SIEM et l'optimisation de vos réseaux d'Eclairage Public.

Grâce au transfert de la **compétence Eclairage Public option 1** au SIEM, vous pouvez **choisir l'appareillage de vos luminaires avec les différentes solutions** ci-dessus. Julien BATALLA et Guillaume ROBIN, nos techniciens Eclairage Public vous accompagnent dans vos démarches et vous conseillent dans vos choix.

Depuis le 1er avril 2015, la pose de fluo ballons n'est plus autorisée. Ainsi la mise en place des solutions d'économies d'énergies ne peuvent se faire que sur les luminaires LED et Sodium Haute Pression (SHP). De ce constat, le SIEM propose, pour ses adhérents à l'option 1, une campagne de remplacement de tous luminaires fluo ballons. Si ce n'est pas déjà le cas, contactez les services du SIEM au 03.26.64.13.22.

Compétence Optionnelle

Éclairage Public

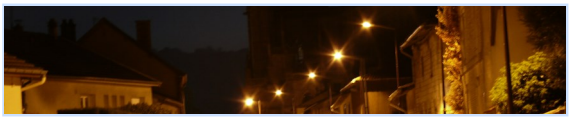

Compétence Eclairage Public

La compétence

La compétence Eclairage Public proposée par le SIEM à toutes les Communes et Communautés de Communes de la Marne a débuté le 1er janvier 2014.
C'est le **premier exercice budgétaire** de la compétence.

Recettes		*Dépenses*	
Recettes de Fonctionnement		**Dépenses de Fonctionnement**	
Cotisations des adhérents à l'option 1 Cotisations pour les DT/DICT	120 032,96 €	Maintenance sur les installations - Option 1	131 320,01 €
Recettes d'Investissement		**Dépenses d'Investissement**	
Fond de concours des adhérents pour les travaux neufs	173 008,14 €	Travaux Réalisés	270 508,36 €
TOTAL des Recettes :	**293 041,10 €**	**TOTAL des Dépenses :**	**401 828,37 €**

RESULTAT DE CLOTURE : - 108 787,27 €

Les adhérents

Au 31 décembre 2014, la compétence EP compte :

Les options	Nombre d'adhérents
Option 1 : ⇒ Entretien du réseau d'Eclairage Public ⇒ Participation financière de 25% du SIEM sur les travaux neufs (dans les limites fixées dans le règlement de la compétence) ⇒ Réponses aux DT/DICT ⇒ Accès au SIG (Système d'Informations Géographiques)	**57 adhérents**
Option 2 : ⇒ - Participation financière de 25% du SIEM sur les travaux neufs (dans les limites fixées dans le règlement de la compétence)	**24 adhérents**
Réponses aux DT/DICT à la place des Adhérents	**33 adhérents**

Soit un total de **114 adhérents** pour cette première année !

En plus de ces adhésions, les deux techniciens EP du SIEM ont reçu **175 demandes d'audits** :

→ **55** ont choisi l'option 1 pour une adhésion en 2014 (31,43 %)
→ **76** ont délibéré sur l'option 1 pour une adhésion en 2015 (43,43 %)
→ **19** ont choisi l'option 2 pour une adhésion en 2014 ou 2015 (10,86 %)
→ **25** n'ont pas donnée suite (14,29%)

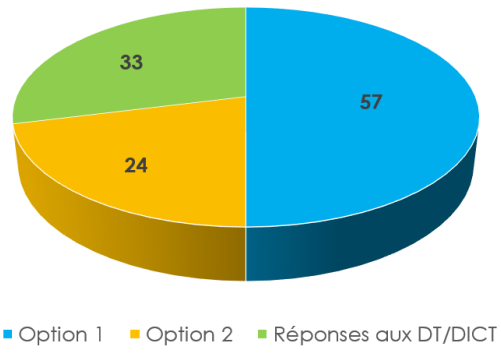

Compétence Eclairage Public

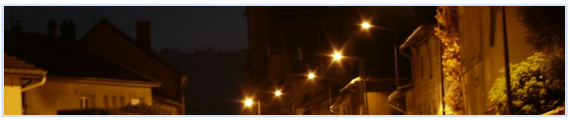

Les Travaux

La maintenance

Le Parc d'Eclairage Public géré par le SIEM en 2014 totalise **5 558 points lumineux** répartis sur les 57 Communes ayant choisi l'option 1.

Type de Points Lumineux	Nombre de Points Lumineux
Ballon Fluo (BF)	1 785
Sodium Haute Pression (SHP)	3 502
Iodure Métallique (ID)	192
LED	79

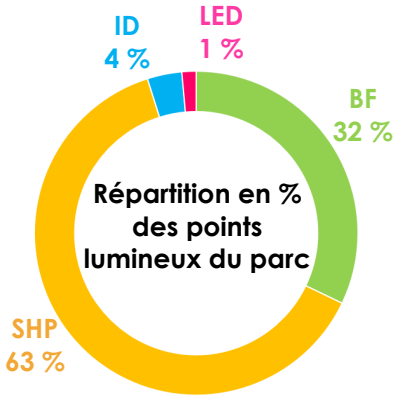

Depuis le 13 avril 2015, les lampes Ballons Fluo ne sont plus commercialisées. Elles sont la cause de pollution lumineuse très importante et énergivore.
Au SIEM, dans le cadre de l'option 1, une campagne de relamping (remplacement de la totalité des lampes) est organisée.

Tous les points lumineux du parc ont été relevés et géo référencés. Chaque adhérent à l'option 1 peut déclarer ses pannes en ligne en se connectant sur son espace personnalisé via le site internet du SIEM.

Les travaux neufs

En 2014, le SIEM a participé financièrement à 24 opérations de travaux qualifiées de « travaux neufs ». Ces opérations ont été réalisées suite à diverses demandes :

⇒ Soit combinées avec une opération d'effacement de réseau ;
⇒ Soit lors de la rénovation du réseau d'Eclairage Public;
⇒ Soit lors de la création d'un réseau d'Eclairage Public.

Coût moyen d'une opération de travaux neufs :
30 964, 82 € HT

Coût moyen par point lumineux :
2 052, 92 € HT

Nombre de points lumineux remplacés ou créés :
362

VERZY - Rue A. Lallement

Opération de remplacement des lanternes BF de 125 W par des lanternes SHP de 70 W dans le cadre de la Directive Européenne 2005/32 (dite EuP) combinée avec un abaissement de puissance.

Coût de l'opération :
35 986,63 € HT
Pour 23 points lumineux

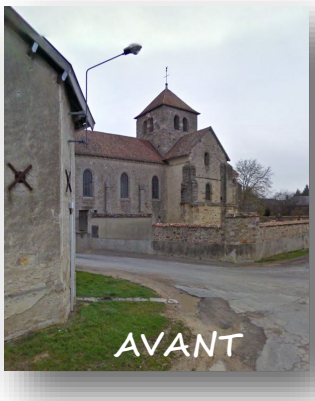

VAL DE VESLE - Rue Neuve

Suite à l'opération d'effacement de réseau, l'Eclairage Public a été renouvelé. Des lanternes BF 125 W ont été remplacées par des lanternes LED 78 W avec abaissement de puissance aux heures creuses de la nuit.

Coût de l'opération :
39 952, 42 € HT
Pour 14 points lumineux

LE DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT DANS LA MARNE : LES ZONES D'INITIATIVES PRIVÉES ET LA ZONE D'INITIATIVE PUBLIQUE.

Dans la Marne, comme sur le territoire national, le déploiement du Très Haut Débit (THD) est séparé en deux interventions bien distinctes.

Les Zones AMII ou Zones d'Initiatives Privées

Ce sont des zones où les opérateurs privés se sont engagés à investir et à déployer le FTTH (Fiber To The Home : la fibre jusqu'à la maison). Ces zones AMII (Appels à Manifestations d'Intentions d'Investissements) regroupent 33 communes dans la Marne :

⇒ **Reims** et 5 communes de la Communauté d'Agglomération ;
⇒ **Châlons-en-Champagne** et 12 communes de la Communauté d'Agglomération ;
⇒ **Epernay** et 12 communes de la Communauté de Communes ;
⇒ **Saint Eulien** faisant partie de la zone de Saint Dizier.

Sur ces zones, le déploiement du FTTH devrait se dérouler jusqu'en 2020.

Le Réseau d'Initiative Publique (RIP) porté par les Collectivités Territoriales

Hors de la zone AMII, les Collectivités ont la possibilité d'intervenir pour le déploiement d'un réseau Très Haut Débit.

En 2013, le Conseil Général de la Marne, a décidé de confier le projet de déploiement du Très Haut Débit sur le territoire marnais (hors Zones AMII) au SIEM. Le Syndicat, fort de sa couverture départementale et de l'expérience acquise dans le domaine des travaux sur le réseau électrique, est la structure marnaise capable de porter à bien ce projet d'envergure.

Le SIEM a défini des scénarios techniques qui ont été proposés aux 29 intercommunalités marnaises. Chacune d'elles s'est positionnée sur le type de déploiement souhaité sur son territoire.

L'Aménagement Numérique d Territoire est un projet Départemental partenarial subventionnable par l'Etat et le FEDER*.

* FEDER : Fond Européen de Développement Économique et Régional

Compétence Optionnelle

Aménagement Numérique

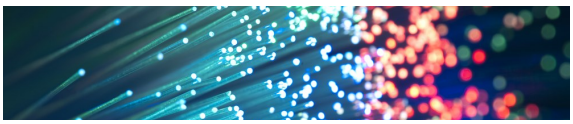

Compétence Aménagement Numérique

La Compétence

Au 31 décembre 2014, le SIEM compte 15 adhérents :

Communautés de Communes	Date de délibération
Argonne Champenoise (1)	26/08/2014
Brie Champenoise (2)	06/11/2013
Brie des Etangs (3)	10/12/2013
Champagne-Vesle (4)	19/12/2013
Côtes de Champagne et Saulx (5)	04/09/2014
Deux Vallées (6)	18/11/2013
Grande Vallée de la Marne (7)	23/10/2014
Moivre à la Coole (8)	13/11/2013
Pays d'Anglure (9)	22/10/2014
Portes de Champagne (10)	07/11/2013
Région de Vertus (11)	17/12/2014
Saulx et Bruxenelle (12)	23/01/2014
Sud Marnais (13)	04/11/2013
Vallée de la Suippe (14)	22/12/2014
Vitry, Champagne et Der (15)	07/10/2014

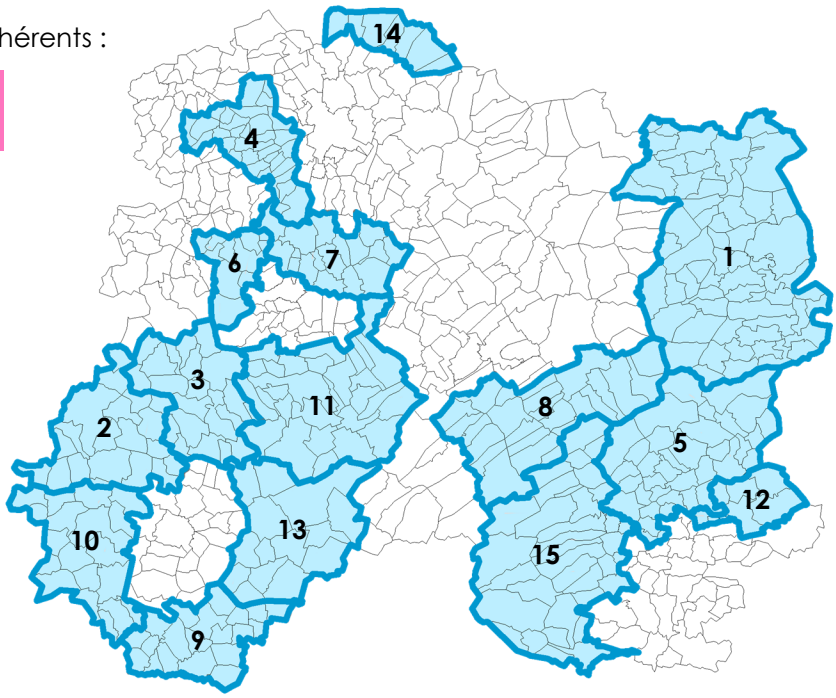

La Compétence Aménagement Numérique est réservée aux Communautés de Communes Marnaises. En effet, les intercommunalités s'imposent comme l'échelon minimal de discussion pour définir les priorités d'aménagement à une maille cohérente.

Entre le 20 mai 2014 et 6 janvier 2015, la Chef de Projet Aménagement Numérique a organisé **plus de 60 réunions avec les 29 Communautés de Communes** afin d'exposer les enjeux économiques, techniques et financiers des différents scénarios de déploiement sur les territoires intercommunaux.

Depuis la mise en place du nouveau Comité Syndical en mai 2014, une Commission Aménagement Numérique, constituée d'élus souhaitant travailler sur le sujet, a été créée :

- Madame Rachel PAILLARD — **Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne ;**
- Monsieur François MOURRA — **Communauté de Communes de Fismes, Ardre et Vesle ;**
- Madame Valérie BEAUVAIS — **Communauté d'Agglomération « Reims Métropole » ;**
- Monsieur Claude GUICHON — **Communauté de Communes Côtes de Champagne et Saulx ;**
- Monsieur Yannick KERHARO — **Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe ;**
- Monsieur Jean-Louis LEROY — ***Communauté de Communes des Coteaux Sézannais.***

La Commission Aménagement Numérique se réunit régulièrement pour coordonner les différents projets et décisions sur le territoire départemental et présente les orientations futures au Comité Syndical.

L'assistance à maitrise d'ouvrage

Début 2014, le SIEM a lancé un marché d'assistance stratégique, technique, financière et juridique pour la maitrise d'ouvrage de l'Aménagement Numérique de la Marne. Le Groupement d'entreprises **MIRIADE / I-SOLUTIO / S&W Avocats**, titulaire du marché, **a accompagné le Syndicat dans le pilotage du projet d'Aménagement Numériaue du territoire marnais**.

MIRIADE En partenariat avec i-solutio S&W

En 2014, le travail en équipe a permis d'avancer sur différents points :

⇒ les concertations avec les Communautés de Communes et les opérateurs privés ;
⇒ Le montage juridique du projet ;
⇒ Les faisabilités et solutions techniques ;
⇒ L'élaboration des dossiers de financement auprès des organismes co-financeurs.

Compétence Aménagement Numérique

L'actu du Numérique

Le Plan France Très Haut Débit (THD)

Le Plan France Très Haut Débit a **été adopté au printemps 2013 par le Gouvernement Français**. Il vise à **couvrir l'ensemble du territoire Français en Très Haut Débit d'ici 2022** pour un coût estimé de 20 à 22 milliards d'euros.

Les principaux acteurs de ce déploiement du THD sont :

⇒ Les **opérateurs privés** : ils installeront, financeront intégralement le réseau THD ou le moderniseront à l'intérieur des grandes villes (les zones AMII) pour environ 6 à 7 milliards d'euros ;
⇒ Les **Collectivités Territoriales** : elles construiront l'intégralité du réseau THD en dehors des grandes villes et sur leur budget propre. L'investissement correspondant est estimé entre 13 et 14 milliards d'euros sur l'ensemble du territoire national ;
⇒ L'**Etat** : il prévoit une enveloppe de 3 milliards d'euros jusqu'en 2020 pour contribuer au financement du déploiement du THD.

www.francethd.fr

France Très Haut Débit
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'Observatoire National

Via le site internet du Plan France Très Haut Débit, vous pouvez avoir accès à l'Observatoire National Très Haut Débit. C'est un **outil cartographique** permettant la **visualisation des débits disponibles à partir des réseaux de communications électroniques** (DSL sur cuivre, câble coaxial et Fibre Optique). Cet Observatoire est régulièrement mis à jour en fonction des données communiquées par les opérateurs et les Collectivités impliquées.

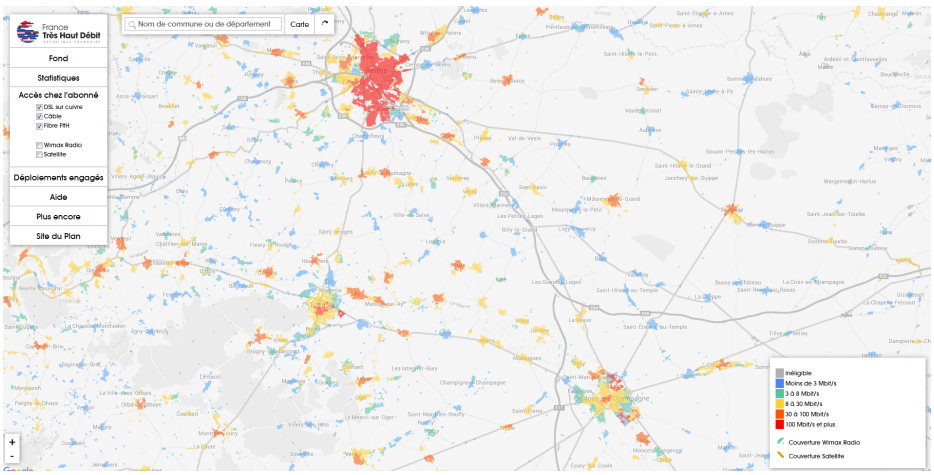

Source : Observatoire National www.observatoire.francethd.fr

Qu'est-ce que la fibre optique ?

La fibre optique est un fil de verre ou de plastique plus fin qu'un cheveux et qui conduit la lumière. Le signal envoyé dans la fibre est capable de transporter une grande quantité d'informations à la vitesse de la lumière et sur plusieurs centaines, voire milliers de kilomètres.

Les + de la fibre :

⇒ Accès ultra rapide à internet (jusqu'à 100 fois supérieur à celui du réseau cuivre actuel - ADSL) ;
⇒ Accès à la télévision en Haute Définition et en 3 Dimensions ;
⇒ Utilisation simultanée des équipements connectés.

Les solutions techniques envisageables sur les territoires :

Le FTTH	La montée en débit
Installation de la fibre optique depuis le nœud de raccordement optique (lieu d'implantation des équipements de transmission des opérateurs) jusqu'au logement des abonnés. Pour l'ARCEP*, cette solution est la solution la plus pérenne pour l'accès à tous au Très Haut Débit.	Solution technique transitoire qui permet d'améliorer les performances techniques des équipements existants et de réduire le nombre d'usagers disposant d'un débit insuffisant. Cette solution consiste à rapprocher la fibre optique des habitants tout en maintenant la dernière portion en cuivre. (accès à internet maintenu via le câble téléphonique classique).

** ARCEP : Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes*

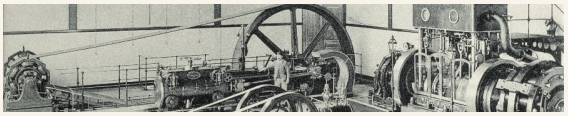

1914-2014

Le réseau électrique Marnais pendant la Grande Guerre - Partie 1

Le 3 août 1914, après de multiples évènements européens, l'Allemagne déclare la guerre à la France. Durant la seconde quinzaine d'août s'engage la Bataille des Frontières (Ardennes, Belgique..), les forces allemandes écrasent les Alliés (France, Empire Britannique et Empire Russe) et leur imposent une retraite de plusieurs centaines de kilomètres. Ils arrivent dans le département de la Marne au mois de septembre 1914.
Le 6 septembre, le Général JOFFRE, en charge des Armées Françaises, fait diffuser, à l'ensemble de ces troupes, le présent ordre du jour : « (…) Une troupe qui ne peut plus avancer devra, coûte que coûte, garder le terrain conquis et se faire tuer sur place plutôt que de reculer (…) ». S'engage alors la Première Bataille de la Marne sur 225 km de front, de Meaux à Verdun.

Pargny et les Villages de long de la Saulx

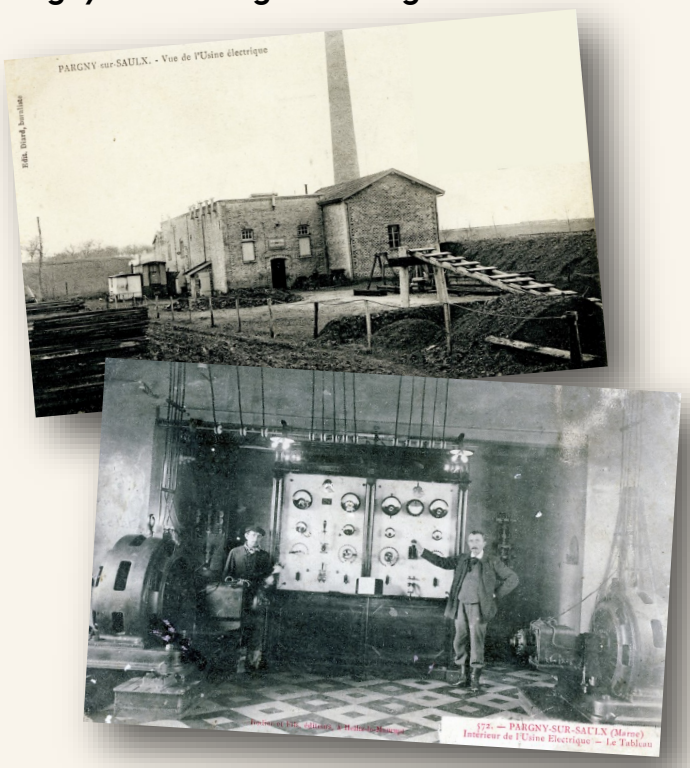

Pargny-sur-Saulx est l'une des premières communes marnaises à disposer de sa propre usine électrique grâce à son industrie fleurissante : les tuileries. Adaptée aux besoins de ces usines, elle fournit également l'éclairage à Pargny et à quelques villages aux alentours : Bignicourt-sur-Saulx, Le Buisson, Brusson, Ponthion, Maurupt-le-Montois, Cheminon, Vanault-les-Dames et Vanault-le- Chatel.

Située sur la Saulx, l'usine électrique est équipée de 3 machines à vapeur qui produisent l'électricité nécessaire.

Attaquée du 6 septembre au 11 septembre 1914, Pargny est bombardée et incendiée. Le réseau électrique n'a pu survivre à ces attaques et l'usine a été entièrement détruite ainsi qu'une très grande partie du village.

Etrepy, est un petit village électrifié depuis 1909. Le réseau électrique qui alimente l'éclairage des rues provient du moulin situé sur la Saulx et équipé d'une turbine hydroélectrique.

Dès le 6 septembre 1914 vers 15 heures, tous les ponts menant à la commune sont coupés.
A l'aube du 7 septembre, les troupes allemandes s'emparent du village. Les combats y sont extrêmement violents et la commune subit de douloureux bombardements. Le moulin est incendié et le village détruit presque totalement.

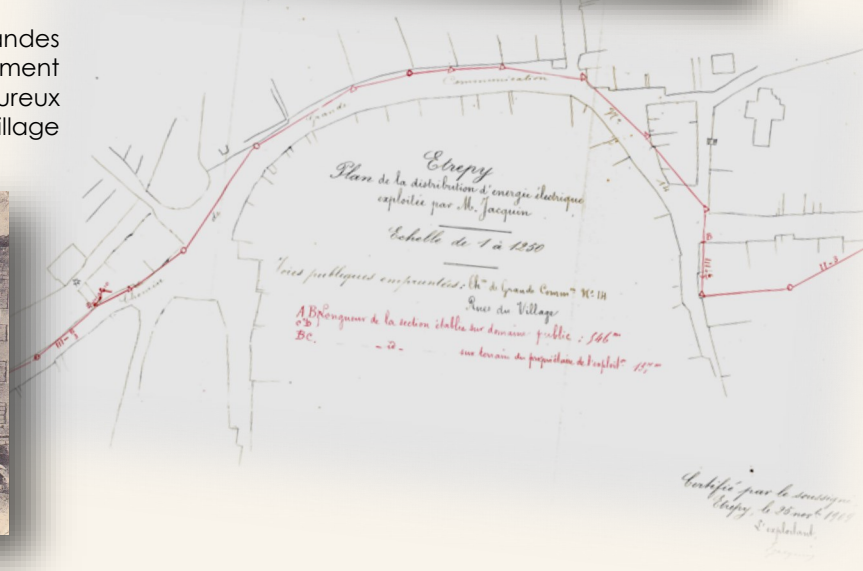

1914-2014

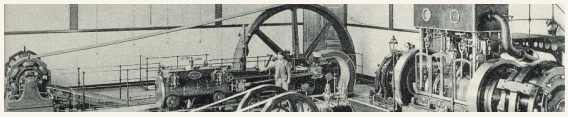

En Argonne, à Sainte Ménehould

Depuis la deuxième moitié du 19ème siècle, Sainte Ménehould dispose de l'éclairage au Gaz pour ses rues, ses places, ses bâtiments publics mais également pour certaines maisons bourgeoises.

En 1907, l'usine de production d'électricité est construite Route de Saint Florent. Elle est composée d'un alternateur entrainé par une machine à vapeur. Cette installation était très moderne pour l'époque.
Le réseau de distribution est mis en service en 1908. Exploité par la Société Lorraine de Force et d'Eclairage, la concession est reprise en 1910 par la Société Energie Electrique de l'Est.
En 1913, le réseau s'étend jusque la Grange-aux-Bois. La même année, une étude est réalisée pour l'électrification des Islettes (Meuse). Le piquetage et la commande de matériaux reliant la Grange-aux-Bois aux Islettes sont lancés en juin 1914.
Déclarée en août 1914, la guerre empêchera la livraison des matériaux.

Monsieur COLLIN, Directeur des Services Eaux-Gaz-Electricité de la Ville, est mobilisé sur le front dès le mois d'août 1914. L'intervention du Maire et du Sous-Préfet de Sainte Ménehould permet son retour rapidement, et dans un premier temps provisoire, à la tête du service.

La ville est sous occupation allemande, avant la bataille de la Marne, le 4 septembre 1914. Souhaitant brûler l'usine de production d'électricité, le Directeur réussit à les convaincre de ne pas commettre cet acte en leur indiquant que, si l'usine s'arrêtait, il n'y aurait plus d'eau ni d'électricité dans la ville et ainsi, les blessés allemands se trouvant dans l'Hôpital de Sainte Ménehould ne pourraient plus être soignés. L'armée allemande quitte la ville le 15 septembre 1914.

Le maintien dans un bon état de fonctionnement des usines de gaz et d'électricité de la ville est très difficile. L'approvisionnement en charbon devient compliqué avec l'occupation du Nord-Pas de Calais. Il arrivera ensuite d'Angleterre par transport maritime puis par les lignes de chemins de fer. Mais le charbon, essentiellement utilisé pour la guerre, manquera à la vie quotidienne des français et de l'ensemble des européens dès 1916..

Le réseau de distribution d'électricité sera endommagé à plusieurs reprises par les bombardements mais il sera toujours réparé rapidement.

Carte du Front marnais en septembre 1914

Carte du Front fin 1914

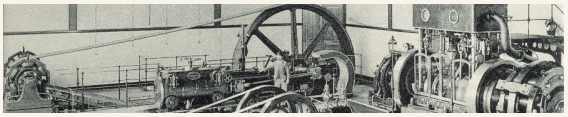

1914-2014

Fère-Champenoise et les Marais de Saint Gond

Suite à l'ordre donné par le Général JOFFRE, la célèbre Bataille des Marais de Saint Gond s'engage.

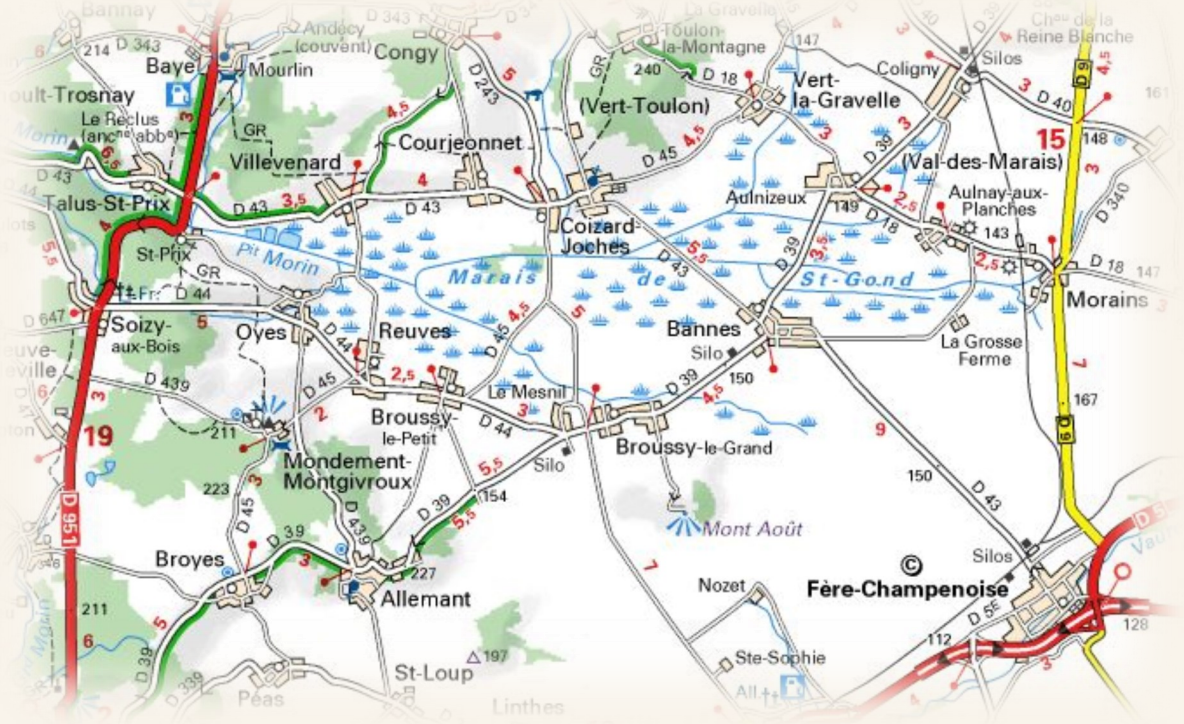

Fère-Champenoise se situe à quelques kilomètres au sud des Marais de Saint Gond.

Depuis le début du siècle, le moulin à grains situé sur la rivière La Vaure, rue du Moulin à Fère, produit de l'électricité pour l'éclairage des rues de la ville grâce à sa roue à eau.
En 1910, le moulin est racheté et transformé en usine électrique. La roue à eau est remplacée par deux turbines hydrauliques modernes et vers 1912, une batterie à accumulateur y est installée afin d'apporter à tous les habitants, l'électricité à tout moment de la journée.

Le lundi 7 septembre 1914, Fère-Champenoise est au centre des combats et se trouve bombardée par les allemands.
La batterie à accumulateur de l'usine s'embrase et enflamme le bâtiment qui restera à terre durant les 4 années de guerre.

Après la bataille, les autorités militaires restées sur place souhaitent que l'électricité revienne le plus rapidement possible. Ils construisent alors un préfabriqué au dessus des turbines qui contribuera à les protéger. Deux moteurs sont réquisitionnés chez les artisans de la ville et actionnés par les turbines pour produire l'électricité à l'usage de la commune seulement.

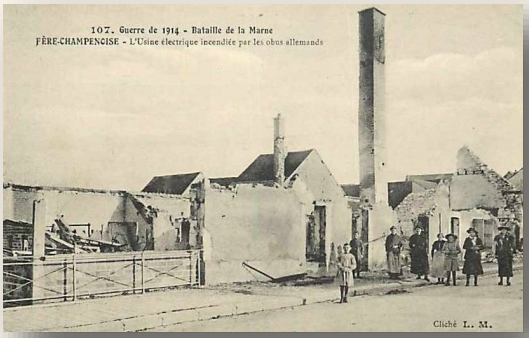

1914-2014

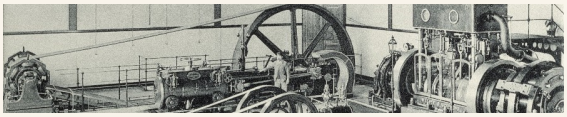

Reims, ville Martyre

Reims est électrifiée dès la fin du 19ème siècle. La Société pour l'éclairage et le chauffage par le Gaz de la Ville de Reims est le concessionnaire du réseau électrique. Elle dispose de plusieurs usines de production d'électricité, notamment une située Rue du Mont d'Arène. En 1900, cette usine est composée de 4 groupes électrogènes dont un de 1 200 chevaux et 3 de 500 chevaux.

Le 4 septembre 1914, les premiers obus d'intimidation bombardent Reims. La ville sera occupée jusqu'au 14 septembre. Suite à la défaite de la Bataille de la Marne, les allemands évacuent Reims. Du 14 au 19 septembre, ils bombardent inlassablement la cité depuis le fort de Berru où ils se sont installés depuis peu.

A la fin de l'année 1918, Reims est détruite à 60 %.

La loi du 17 avril 1919 dite « Charte des sinistrés » met en place des organismes et des systèmes d'indemnisation afin d'aider les familles et les Collectivités à financer la reconstruction de leurs pertes.

La Société concessionnaire, ayant établi son dossier pour l'obtention des « dommages de guerre », sera indemnisée pour dégâts causés sur le réseau électrique et sur celui de l'éclairage public.

La valeur du réseau appartenant à la société était de 849 502,95 francs en 1914.

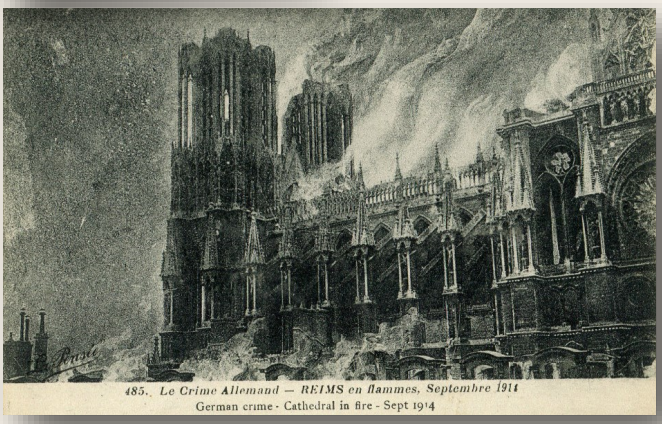

CONVENTION POUR LES DOMMAGES DE GUERRE .

Entre les Soussignés :

Monsieur Charles ROCHE, MAIRE de la VILLE de REIMS, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du Conseil Municipal, en date du 14 Mai 1920, qui sera soumise à l'approbation en meme temps que ces présentes
- - - - - - - - - - - - - - - - d'une part - - -

& La SOCIETE ANONYME POUR L'ECLAIRAGE PAR LE GAZ DE LA VILLE DE REIMS, Au Capital de 4.731.000 francs, dont le siège social est à Lyon, 13 rue Grolée, représentée par Monsieur Th. VAUTIER, Administrateur-Délégué
- - - - - - - - - - - - - - - - -d'autre part - -

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

E X P O S É .

Les installations électriques n'appartenant pas en toute propriété à la Société du Gaz de Reims en 1914 comprenaient le réseau électrique et l'éclairage public électrique.
La valeur de ces installations au 30 Juin 1914 est représentée par le tableau ci-dessous ainsi que la part de propriété de la Ville et de la Société du Gaz de Reims à cette date :

	VALEUR TOTALE au30 Juin 1914	Propriété de la VILLE	Propriété de la S.G.R.
Réseau Electrique	1.345.068,04	539.227,39	805.840,65
Eclairage Public Electricité.....	154.511,10	110.848,80	43.662,30
	1.499.579,14	650.076,19	849.502,95

Les chiffres ci-dessus ayant été arrêtés d'un commun accord.

Sources documentaires (cartes postales et documentations) :

Ce retour en arrière n'aurait pas été possible sans la participation de :
★ Madame Monique DEBRAND pour la Commune de PARGNY-SUR-SAULX ;
★ l'Association Mémoire Fertonne et de son responsable de section Monsieur Daniel LAPRUN ;

Bibliographie :

⇒ Le Petit Journal de Sainte Menéhould et ses voisins d'Argonne, Revue n°42 - février 2009.
⇒ Les Archives Départementales de la Marne
⇒ Les Archives Municipales et communautaires de la Ville de Reims
⇒ Archives privées du SIEM

Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne

votre Collectivité ÉNERGIQUE

Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne
2 place de la Libération - BP 352
51022 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE Cedex
Tél : 03.26.64.13.22 / Fax : 03.26.64.95.68
siem@siem51.fr / www.siem51.fr

Directeur de Publication : Pascal DESAUTELS - Président du SIEM

Numéro 15 : octobre 2015

web